

**Lycée « LES PANNEVELLES » - PROVINS**  
**ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_


Classe : \_\_\_\_\_

Externe

Demi-pensionnaire

Interne (sous réserve d'acceptation)

## *Dossier d'inscription*

 *Merci de cocher les cases lorsque la pièce est présente dans le dossier*

ADMINISTRATION : pièces à fournir

*Réservé à l'administration*

<input type="checkbox"/>	<b>2- Photos récentes</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1- Fiche de scolarité</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1- Fiche de renseignement</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1- Photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1- Photocopie intégrale du livret de famille</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1- Photocopie de l'attestation de recensement ou de la journée défense et citoyenneté (pour les élèves de 16 ans et plus)</b>	

INTENDANCE : pièces à fournir

*Réservé à l'administration*

	Externe	Demi-pensionnaire	Interne	
<input type="checkbox"/>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/>		<b>40 €</b>	<b>100 €</b>	
<input type="checkbox"/>			<b>1</b>	
<input type="checkbox"/>			<b>1</b>	

Pour les élèves qui souhaitent bénéficier des activités de l'association socio-éducative (ASE) : activités musicales, sorties, voyages, clubs... (adhésion facultative) :  
**ASE : Fiche d'adhésion et chèque de 10€ (ordre ASE PANNEVELLES)**

Paraphe de l'administration

**Lycée Les Pannevelles**  
Route de Chalautre-la-Petite  
CS 60330  
77 481 PROVINS Cedex  
☎ 01.60.58.55.80  
mail : ce.0771336j@ac-creteil.fr

**ANNÉE 2024-2025**

Photo d'identité

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Département de naissance : ..... Nationalité : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de l'élève : \_\_\_\_\_

**SCOLARITE ANTERIEURE**

Nom et adresse complète de l'établissement fréquenté l'an passé: \_\_\_\_\_

Classe fréquentée l'an passé : \_\_\_\_\_

L'élève bénéficiait-il l'an passé :

D'un **PAP** (plan accompagnant personnalisé)    oui                                        non   

D'un **PAI** (projet d'accueil individualisé)        oui                                        non   

D'une notification **MDPH**                                    oui                                        non   

Si oui, remettre une copie des documents dans une enveloppe à l'attention du proviseur adjoint.

**L'établissement envoie des SMS uniquement pour vous informer des absences de votre enfant.**

**Si vous ne souhaitez pas recevoir ces SMS, veuillez cocher cette case**

## RESPONSABLES LEGAUX

Responsable Légal 1

Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Responsable financier : (2) Oui  Non

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Situation emploi : (1) \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (obligatoire)

Tél. Personnel : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Tél. employeur : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Autorisez-vous l'établissement à communiquer vos coordonnées (ex : Association des parents élèves...)

Oui  Non

Nombre total d'enfants à charge : \_\_\_\_\_ dans le second degré (Établissement Public) : \_\_\_\_\_

Responsable Légal 2

Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Responsable financier : (2) Oui  Non

Nom (si différent du 1<sup>er</sup> responsable) : \_\_\_\_\_ Prénom (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Situation emploi (1) \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente) : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. personnel : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Tél. employeur : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

## AUTRES PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

**I** - Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tel Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (obligatoire) Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Tel Personnel : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Tél. employeur: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**II** - Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tel Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (obligatoire) Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Tel Personnel : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Tél. employeur: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature de l'élève :

Signature du ou des responsables :

(1) Situation emploi

1 : Occupe un emploi 2 : Chômage 3 : Pré-retraite ou retraite

(2) Cochez la case qui correspond à votre situation

**Lycée Les Pannevelles**  
Route de Chalaudre-la-Petite  
CS 60330  
77 481 PROVINS Cedex  
☎ 01.60.58.55.80  
Mail : ce.0771336j@ac-creteil.fr

**ANNÉE 2024-2025**

Photo

**FICHE SCOLARITÉ**  
(inscription ou réinscription)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Numéro de téléphone de l'élève : \_\_\_\_\_

Externe  Demi-pensionnaire  Interne  (dans la limite des places disponibles)

Adresse mail obligatoire : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date du dernier rappel antitétanique : \_\_\_\_\_ (c'est indiqué dans le carnet de santé).

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie par le lycée. Un élève mineur ne pourra sortir de l'hôpital qu'avec sa famille.

**Pour toute observation particulière que vous jugez utile de porter à la connaissance du lycée (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...), rendez-vous à l'infirmerie du lycée le jour de l'inscription.**

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles à propos de la santé de l'élève, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin scolaire ou de l'infirmière du lycée.

## **SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL**

Première

Terminale

### **Attention !**

**Le choix des langues est définitif dès l'année de 1<sup>ère</sup>.  
Il ne peut en aucun cas être modifié en cours de cycle.**

### **Enseignement obligatoire :**

1 - Langue vivante A :  Anglais  Allemand  Espagnol

2 – Langue vivante B :  Anglais  Allemand  Espagnol



# Association Socio-éducative Lycée les Pannevelles

**Lycée Les Pannevelles**

Route de Chalautre-la-Petite

77160 PROVINS

☎ 01.60.58.55.80

☎ 01.60.67.79.73

mail : [ce.0771336j@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771336j@ac-creteil.fr)

## Fiche d'inscription / réinscription

Année scolaire 2024 /2025

- \* Nom : .....
- \* Prénom : .....
- \* Classe : .....
- \* Date de naissance : .....

### Frais d'inscription :

Chèque à l'ordre de .... ASE les Pannevelles .... Montant : **10 €**

**Agrafer ici votre chèque**



# INTENDANCE

## ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

FICHE OBLIGATOIRE POUR **TOUS** LES ÉLÈVES

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

INTERNE

Première inscription

Réinscription (pour les DP le badge sera réactivé)

Nom de l'élève : .....

Prénom : .....

Classe en 2024-2025 : .....

Établissement fréquenté l'an dernier (Année 2023/2024) :

Lycée Les Pannevelles

Autre : .....

Date de naissance : .....

L'élève vit au domicile de  son père et sa mère  son père  sa mère  autre (préciser)

ADRESSE : .....

.....

**RIB OBLIGATOIRE pour tout élève inscrit dans l'établissement (même les externes)**

**RIB À COLLER**

**OBLIGATOIREMENT**

(Ce RIB est utilisé uniquement pour le versement des bourses,  
remboursement trop perçu etc...)

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE EN  
L'ABSENCE DE RIB**



# DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

## Qui peut faire une demande de bourse de lycée ?

Le demandeur de la bourse est « la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales », c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée.

**Elèves scolarisés en lycée public.**

## [Nouveau] Consentir à l'étude automatique de son droit à bourse

A la rentrée 2024, les modalités de dépôt des demandes de bourse évoluent, afin d'en permettre l'étude automatique. La demande de bourse de lycée peut se faire au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève dans un établissement.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- Consentir à l'étude automatique de votre droit à bourse, pendant la période d'inscription ou de « réinscription » (juin-début juillet)
- Compléter vos données d'état-civil élargi (nom et prénom ainsi que le conjoint éventuel, date et lieu de naissance, ...) afin de permettre la récupération des données fiscales nécessaire à l'examen de la demande de bourse.
- Être dispensé de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire 2024, et les rentrées scolaires suivantes grâce à la conservation de votre consentement.

L'étude automatique du droit à bourse sera effective pour les établissements publics, collèges et lycées, dès la phase d'inscription en juin 2024.

En complément, les modalités de demande de bourses, via le téléservice bourse ou via la demande papier (Cerfa), sont maintenues à la rentrée 2024, à destination des familles n'ayant pas donné leur consentement au cours de l'inscription des élèves.

*Pour les parents n'ayant pas consenti à l'étude automatique de leur droit à bourse : la demande de bourse peut se faire en ligne ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée, téléchargeable pour l'année scolaire 204-2025 dans les prochains jours.*

Pour faire une demande en ligne, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail **Scolarité-Service du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 17 octobre 2024 inclus.**

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourses de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition :

- Par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h.
- En ligne : [assistanceteleservices.education.gouv.fr](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr)

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2024-2025 sera ouverte **du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au :**

- **17 octobre 2024** pour les établissements d'enseignement public et les établissements privés, que la demande soit faite en ligne ou sur formulaire papier ;
- **31 octobre 2024** pour les élèves inscrits au centre national d'enseignement à distance : la demande de bourse doit être adressée soit au **Service Académique des Bourses Nationale du CNED de Rennes** pour les élèves inscrits au CNED en lycée général et technologique, soit au **Service Académique des Bourses Nationale du CNED de Lyon** pour les élèves inscrit au CNED en lycée professionnel.

## ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier **les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.**

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. **De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.** Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

**J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous**

### Vous-même :

Nom de famille : .....

Nom d'usage : .....

Prénom 1 : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Pays de naissance : .....

Département de naissance : \_\_\_\_\_ Commune de naissance : .....

### Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.

Nom de famille : ..... Civilité : Mme  M.

Nom d'usage : .....

Prénom 1 : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Pays de naissance : .....

Département de naissance : \_\_\_\_\_ Commune de naissance : .....

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Merci de compléter le dossier intendance avec les pièces relatives au statut choisi : externe, demi-pensionnaire ou interne.

	Externe	Demi-pensionnaire	Interne	<i>Réservé à l'administration</i>
<input type="checkbox"/> Photos récentes	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
<input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/> Photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/> Photocopie intégrale du livret de famille	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/> Attestation régionale quotient familial ou attestation CAF		<b>1</b>	<b>1</b>	
<input type="checkbox"/> Chèque libellé à l'ordre du « Lycée les Pannevelles »		<b>40 €</b>	<b>100 €</b>	
<input type="checkbox"/> Dossier de candidature internat			<b>1</b>	
<input type="checkbox"/> Lettre de motivation pour intégrer l'internat			<b>1</b>	

- **Elève externe** : L'élève ne mange pas habituellement au lycée. Il peut accéder au service de restauration à condition de s'acquitter préalablement du prix de son repas au tarif le plus fort : 4,49€.
- **Elève demi-pensionnaire** : L'élève mange habituellement au lycée. Il peut accéder au service de restauration s'il a un crédit suffisant sur sa carte et s'il réserve son repas au préalable (soit par internet soit à l'aide des bornes de réservations en place au lycée). Le prix de son repas est en fonction de son quotient familial (entre 0,50€ et 4,49€).
- **Elève interne** : L'élève est hébergé à l'internat durant la semaine. Il dort au lycée et y mange le midi, le soir et le matin pour le petit déjeuner. La semaine d'internat est de type « forfait 5 jours » et ce du lundi midi au vendredi midi sur la base de 11,00€ par jour.  
Attention : les élèves internes ne sont théoriquement pas accueillis à l'internat durant leurs périodes de stage en milieu professionnel. Toutefois, si l'hébergement en internat est tout de même souhaité, **la demande devra, là encore, faire l'objet d'une demande écrite préalable.**

### ATTENTION HEBERGEMENT EN FOYER OU FAMILLE D'ACCUEIL

Pour les élèves demi-pensionnaire ou interne qui sont hébergés en foyer ou famille d'accueil,  
Ajouter aux pièces demandées :

L'attestation de prise en charge par le foyer      **OU**      l'attestation d'agrément de la famille d'accueil.



Nom ..... PRÉNOM ..... CLASSE .....

Je ne souhaite pas vous fournir d'attestation du Quotient Familial, je serai facturé à la tarification la plus élevée soit 4.49€au 31/08/2024.

RESPONSABLE FINANCIER	
NOM ET PRENOM	
ADRESSE	
N° DE TÉLÉPHONE	
PORTABLE	
Mail	
NOM DE L'EMPLOYEUR	
ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	

Les dossiers transmis sans les pièces justificatives ne pourront pas bénéficier de la tarification sociale et se verront automatiquement attribuer le tarif le plus élevé pour l'ensemble du trimestre concerné. L'ensemble des justificatifs est à remettre avant le **30 septembre impérativement**.

**Attention depuis l'an dernier, la CAF n'envoie plus les attestations directement, c'est à vous de faire la démarche soit sur le site CAF.fr ou sur le site équitable ci-après.**

Imprimez votre attestation EQUITABLES directement depuis le site : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

**L'inscription à l'internat est par défaut au forfait 5 jours, tout trimestre débuté étant dû.**

**L'inscription à la demi-pension est par ticket journalier.**

**Au terme de la scolarité, le reliquat figurant sur la carte est réputé comme acquis à l'établissement sauf si la famille en fait la demande dans les 3 mois.**

**J'ai pris connaissance des informations concernant le fonctionnement de la carte du lycée, de la demi-pension et de l'internat.**

Fait le ...../...../.....

Signature des parents ou du responsable

### Mode de Paiement DEMI-PENSION

- **Par virement bancaire**  
Sur le compte de l'établissement « Lycée les Pannevelles » :  
**IBAN n° FR76 1007 1770 0000 0010 0246 045 – BIC : TRPUFRP1**  
Indiquer très précisément dans l'objet du virement **le nom et le prénom de l'élève**.
- **Par chèque** à l'ordre du « Lycée les Pannevelles » :  
Mettre au dos du chèque **le nom et le prénom de l'élève, la classe et le numéro du trimestre concerné**.
- **Par espèces :**  
Un reçu vous sera remis en main propre.



# Lycée Les Pannevelles

## 2024-2025

### CANDIDATURE INTERNAT

Ce dossier est à envoyer au lycée si l'élève souhaite intégrer l'internat).  
Il doit être complété, signé et accompagné des pièces justificatives correspondantes.

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

PHOTO  
D'IDENTITE A  
COLLER ICI

#### 1 - Pension : tarif, modalités de paiement et aides

Le tarif de l'hébergement est déterminé par le conseil régional. Pour l'année 2024-2025, il sera aux alentours de 2000€ hors aide région ou bourse (le tarif journalier peut être modifié chaque année au 1<sup>er</sup> Janvier).

Le prix de l'internat est réglé trimestriellement. Le montant de l'internat prend en considération les avances et les éventuelles réductions : une remise d'ordre est consentie pour les élèves qui partent en stage obligatoire ou en voyage scolaire et pour les congés de maladie égaux ou supérieurs à 15 jours consécutifs (sur présentation d'un certificat médical à faire parvenir au service de l'intendance) et en cas d'exclusion temporaire.

**Attention : tout trimestre entamé est dû pour sa totalité et le troisième trimestre est dû jusqu'à son terme même en cas de fin des cours anticipée.**

Une avance de 100€ est demandée lors de l'inscription (chèque à l'ordre du *lycée les Pannevelles*).

Les familles peuvent régler leurs factures trimestrielles :

- **Par virement bancaire**

Sur le compte de l'établissement « Lycée les Pannevelles » :

**IBAN n° FR76 1007 1770 0000 0010 0246 045 – BIC : TRPUFRP1**

Indiquer très précisément dans l'objet du virement **le nom et le prénom de l'élève.**

- **Par chèque** à l'ordre du « *Lycée les Pannevelles* » :

Mettre au dos du chèque **le nom et le prénom de l'élève, la classe et le numéro du trimestre concerné.**

## 8 – Engagements

L'élève soussigné et son représentant légal (si l'élève est mineur), déclarent avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus décrites. Il s'engage à respecter les obligations induites par le statut d'interne.

Il s'engage également à être assidu tout au long de sa formation. En cas d'absences injustifiées trop importantes, le lycée se réserve le droit de ne plus accepter l'élève à l'internat.

L'élève s'engage enfin, ainsi que son représentant légal, à rembourser les éventuelles dégradations dont il serait l'auteur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'élève,  
(nom, prénom) : \_\_\_\_\_ le représentant légal,  
(nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Signature :

Signature :

### Décision de l'administration

Candidature acceptée

Candidature refusée \* Motif du refus :

Date :

Visa :

\*En cas de refus, le lycée informera la famille de cette décision par courrier ou par courriel

## 5 - Dégradations, entretien des chambres

### Dégradations :

Chaque élève est responsable des dégradations volontaires qu'il pourrait occasionner au sein du lycée. En ce sens toute dégradation sera facturée à la famille ou à lui-même, le cas échéant.

### Entretien des chambres :

Le ménage des chambres et des parties communes est assuré régulièrement par le personnel du lycée. Cependant il est demandé aux élèves internes de maintenir leur chambre dans un état correct (les vêtements ne doivent pas traîner au sol, les meubles ne doivent pas être déplacés, il est interdit de manger dans les chambres, ...).

Au cas où la bonne tenue de la chambre ne serait pas assurée, le lycée se réserve le droit de solliciter les élèves concernés pour remédier à la situation, voire leur infliger des travaux d'intérêt général ou de les exclure temporairement de l'internat.

## 6 – Consignes de sécurité

Les élèves internes s'interdisent tout comportement dangereux qui pourrait avoir des conséquences sur la sécurité. Ainsi, il est interdit de fumer dans les locaux de l'internat, de démonter ou dégrader les matériels relatifs au système incendie (détecteur de fumées, ...), d'être en possession d'objets électriques dotés de résistances (bouilloires, plaques chauffantes, ...), etc.

Des exercices d'évacuation auxquels les internes sont tenus de participer sont régulièrement organisés.

En cas d'évacuation, les élèves quittent les locaux de l'internat sans tarder et se rendent au lieu de rassemblement (sous le préau du bâtiment général, à côté de la cafétéria) afin d'y être recensés.

## 7 – Pièces nécessaires pour la constitution du dossier d'internat

	Réservé à l'administration
Une lettre de motivation pour intégrer l'internat.	
1 des 3 photos d'identité (à coller dans l'espace prévu à cet effet en page 1 du présent dossier)	
1 chèque de 100€ libellé à l'ordre du <i>Lycée les Pannevelles</i> (ce montant sera déduit des factures à venir).	
Pour une réinscription, au cas où les créances de l'année antérieure n'étaient pas soldées, un chèque du montant équivalent au reste à payer	
Le cas échéant, une lettre de demande de dossier fonds social. Ce courrier permettra à l'assistante sociale de vous proposer un rendez-vous	
Pour les élèves hébergés en foyer ou en famille d'accueil, soit l'attestation de prise en charge par le foyer, soit l'attestation d'agrément de la famille d'accueil	

**Pour tout trimestre impayé, le recouvrement de la créance sera confié à un huissier de justice et l'élève concerné pourra faire l'objet d'une exclusion de l'internat.**

Des aides peuvent être attribuées aux familles pour le paiement de l'hébergement :

- L'aide régionale qui prend une partie des frais de repas en fonction du quotient familial ;
- Les bourses nationales des lycées (si la demande en a été faite en fin d'année scolaire précédente)
- Le fonds social lycéen destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les familles. Les demandes d'aide sont à formuler auprès de l'assistante sociale du lycée.

## **2 – Le statut d'élève interne**

L'inscription à un statut (interne, demi-pensionnaire ou externe) est annuelle. Toutefois, en cours d'année, au regard de circonstances exceptionnelles, l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal peut demander un changement de statut. **Ce changement n'est possible que durant les 15 premiers jours de l'année scolaire ou au début de chaque trimestre.**

Le statut d'interne fait bénéficier l'élève de la possibilité de participer aux activités de l'internat (aide aux devoirs, activités culturelles, sportives ou ludiques, ...), de dîner au réfectoire le soir, de passer la nuit à l'internat, et de prendre son petit-déjeuner en plus du repas du midi.

Les élèves internes sont tenus de respecter les horaires d'accès à l'internat tels que précisés dans « l'annexe internat » du règlement intérieur (cf. carnet de correspondance).

## **3 - Fournitures pour l'internat et Argent de poche**

### **Les familles fournissent :**

- Les draps (drap housse, taie d'oreiller, housse de couette) ;
- Une couverture ou une couette ;
- Un oreiller ;
- Un cadenas pour fermer l'armoire personnelle
- Les produits d'hygiène (savon, papier toilettes etc...)

Pour des raisons d'hygiène, drap housse, taie d'oreiller et housse de couette doivent être changés par les familles au moins une fois tous les quinze jours et au retour de chaque vacance.

### **Argent de poche :**

Il est fortement recommandé aux familles, pour des raisons de prudence, de ne pas confier aux élèves des sommes d'argent importantes ni d'objets précieux ou pouvant susciter la convoitise.

## **4 - Vols**

**L'établissement n'est pas responsable des vols commis dans son enceinte.** Il appartient à la victime ou à ses parents de porter plainte contre l'auteur du délit ou contre X et de **s'assurer auprès de sa compagnie d'assurance afin qu'elle couvre ce type de risques.**

Tout élève convaincu de vol au détriment d'un de ses camarades ou de l'établissement fera l'objet de sanctions graves pouvant aller jusqu'au conseil de discipline et à l'exclusion de l'établissement.

En tout état de cause, il est fortement déconseillé aux élèves de détenir des objets de valeur qui n'auraient pas de rapport direct avec leurs études au sein du lycée.

# DROIT À L'IMAGE

Dans le **cadre des activités scolaires**, pédagogiques et des différents projets menés au sein du lycée, les adultes sont parfois amenés à prendre des **photos sur lesquelles figurent les élèves**.

Le droit à l'image est le même pour tous. Un adulte peut demander le retrait immédiat de son image à tout moment, il en va de même pour le droit à l'image de nos élèves, qui doit être préservé.

**Les photos ou films réalisés dans le cadre des activités du lycée ne peuvent être destinés qu'à trois domaines essentiels :**

- L'illustration des projets et activités pédagogiques menés,
- La communication du lycée avec l'extérieur : journal local, site Internet du lycée, presse, télévision,
- Les photos de classes et photos individuelles.

**Il nous est indispensable de vous demander, pour l'année scolaire, l'autorisation de prendre des photos de votre enfant, dans le cas où cela est prévu dans les projets concernés.**

## AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET D'UTILISATION DES IMAGES

Je soussigné(e) M/Mme .....,

responsable de l'élève .....classe de .....

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

le lycée « Les Pannevelles » à prendre des photos de mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives de l'année scolaire.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature du responsable

*Vous pouvez imprimer et/ou sauvegarder le dossier complet*